

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1814

Artikel: Zurich abolit l'imposition forfaitaire et jette un beau pavé dans la mare : une votation-surprise qui donne aux autorités l'occasion de repenser le système et peut-être d'en tirer vraiment profit
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les affaires nationales de crédit et d'épargne, et opérer dans la gestion de la fortune privée internationale ainsi que dans les affaires de négoce. Les intérêts nationaux détenus par la banque ne peuvent pas être exposés aux aléas des placements, des investissements dans les grandes affaires mondiales. Qu'UBS soit présente sur les marchés internationaux, nul obstacle, à la condition qu'elle ne joue pas, à ce casino, l'argent du ménage. Autrement dit, la structure doit clairement séparer, juridiquement et non pas simplement sur le plan organisationnel, les activités et les risques qui en découlent. Et

si cette claire séparation des risques n'était pas spontanément décidée, la loi sur les banques devrait l'imposer en ces termes: la banque qui détient plus de X pour-cent du crédit national ne peut participer pour plus de X pour-cent aux affaires internationales.

Concurrence

UBS a annoncé qu'elle allait renforcer sa présence sur le marché suisse, créant des divisions spécifiques pour encadrer cette intervention.

Or, le marché suisse est déjà bien quadrillé par les banques

cantonales, régionales, Migros, Raiffeisen. La présence renforcée d'UBS ne peut que le stimuler. On s'en réjouirait si un des acteurs les plus importants n'avait pas bénéficié du soutien de l'Etat. La concurrence en est faussée. Le Conseil fédéral s'en était montré soucieux, mais à l'égard de Credit Suisse, qui l'avait rassuré. En fait, l'intervention de l'Etat en faveur d'UBS pose tout le problème de la structure des deux grandes banques suisses universelles, celui du marché national et de la concurrence. L'Etat ne peut limiter son action à un sauvetage.

Zurich abolit l'imposition forfaitaire et jette un beau pavé dans la mare

Une votation-surprise qui donne aux autorités l'occasion de repenser le système et peut-être d'en tirer vraiment profit

Yvette Jaggi (18 février 2009)

Zurich, 8 février 2009. Une initiative populaire cantonale, lancée par une petite formation d'extrême-gauche comptant une centaine d'inscrits, obtient en votation populaire l'approbation d'une courte majorité des 409'000 citoyens zurichois qui se sont exprimés (53% de oui dans le canton, 58% dans la ville). Lesquels ont accepté de supprimer l'imposition à forfait de quelque 150 contribuables domiciliés dans le canton de Zurich, pour la plupart sur la *Goldküste*, cette rive du lac où séjournent les privilégiés.

Depuis ce vote-surprise et fortement émotionnel, les interprétations vont bon train.

Tout le monde, à droite comme à gauche, s'interroge, avec délice ou inquiétude, sur l'avenir du système de l'imposition à la dépense, dont bénéficiaient 4150 personnes à fin 2005, pour la plupart de nationalité étrangère ayant un domicile mais pas d'activité rétribuée en Suisse. Au bénéfice d'un arrangement direct avec les autorités fiscales de leur canton de résidence, ces contribuables versent au total environ 400 millions de francs, dont la majeure partie aux cantons et communes «touristiques» soit, par ordre décroissant de la part aux recettes fiscales provenant des personnes physiques: Valais (plus de 5%), Grisons (plus de

3%), Vaud, Genève, Tessin et Zoug (tous entre 2 et 3%). Avant Zurich, où la suppression prendra effet en 2010, deux Etats cantonaux ont banni le système de l'imposition à la dépense, Glaris et le Jura, toujours aussi originaux l'un que l'autre par-delà leur 620 ans de différence d'âge confédéral.

Une dizaine de jours après le vote du 8 février, le débat sur le forfait fiscal a permis d'avancer en connaissances, de faire la part du symbolique et d'esquisser des solutions plus nuancées que la simple prorogation ou suppression du système.

Faits, effets...

On connaît mieux les modalités de cette forme de taxation fondée, à défaut d'un revenu et/ou d'une fortune imposable, sur la dépense considérée comme l'expression du train de vie. Les pages ad hoc de la documentation fiscale fédérale ont sans doute été parmi les plus consultées ces derniers temps.

Cette forme d'imposition contrevient clairement aux principes de base d'une fiscalité directe équitable et démocratique, énoncés par la Constitution fédérale en son article 127: universalité de l'impôt, égalité de traitement et capacité contributive. Les forfaits, établis à la suite d'une négociation entre l'autorité de taxation et les contribuables concernés – assistés de conseillers spécialisés dans l'optimisation fiscale – constituent en la forme actuelle une sorte de scorie d'un système arbitraire, au gré du prince et de ses favoris.

Avec une exceptionnelle constance dans la durée et un acharnement inégal selon les lieux, les socialistes ont attaqué l'imposition au forfait. En six ans, de 2001 à 2007, pas moins de six questions, trois initiatives parlementaires et deux motions ont été déposées au Conseil national, dont la plupart portent la signature de la bâloise Suzanne Leutenegger Oberholzer, spécialiste en politique économique et droit des affaires.

Le résultat surprenant de la votation zurichoise a été obtenu non seulement grâce à l'appui des socialistes, des verts et des évangélistes, mais aussi par des soutiens moins

attendus, venus d'élus bourgeois. Non sans raison, la radicale Ursula Gross Lehmann, directrice des finances de la riche commune de Küsnacht (taux très avantageux équivalant à 77% de l'impôt cantonal) passe pour la plus efficace des fossoyeuses du forfait fiscal zurichois, contre lequel elle a pris résolument position devant l'assemblée des délégués de son parti en janvier dernier, moins par principe qu'en raison de son trop faible rendement... En oubliant les recettes différées que représentent les prélèvements au moment de la succession.

Même les plus fervents défenseurs de l'imposition à la dépense pour les riches étrangers ayant pris domicile en Suisse sont désormais sur la défensive, à l'instar de Me Philippe Kenel. Ce spécialiste de la planification fiscale prétendait sereinement, il y a trois ans dans *Banque & Finance* que «l'impôt forfaitaire assure des rentrées supplémentaires à l'Etat et participe à la promotion économique de la Suisse». Aujourd'hui, dans *24 Heures* et la *Tribune de Genève*, il s'écrit avec réalisme: «Soit on réforme au plus vite le forfait fiscal, soit il est mort!».

Me Kenel a son plan de sauvetage, sans doute insuffisant mais nullement déraisonnable. Il préconise en particulier d'aligner tout le monde, Vaudois compris, sur le forfait minimum fédéral de 300'000 francs par an, ce qui pourrait représenter une augmentation indolore de 33% pour le patron d'Ikea et pour d'autres contribuables qui auraient choisi par exemple une résidence plutôt modeste,

histoire de réduire la valeur locative dont le quintuple peut tenir lieu de base de calcul pour l'imposition à la dépense.

Evidemment, les défenseurs de ce système savent qu'à l'avenir le forfait ne pourra plus représenter un atout dans la compétition que se livrent les cantons pour attirer les bons contribuables – un véritable poison pour les débats de la Conférence des directeurs des finances que présidait Eveline Widmer-Schlumpf jusqu'à son élection au Conseil fédéral.

Restera en revanche la question de la concurrence internationale. A peine connu le résultat de Zurich, le Luxembourg, dernier venu sur le marché des forfaits à la dépense, faisait des avances à certains riches étrangers ayant élu domicile en Suisse. Pour les retenir, la place sécurisée, environnementale et même financière suisse a certes des arguments solides, qui toutefois pourraient ne pas suffire.

... et opportunité

En effet, sauf à vouloir «renvoyer tous les riches», il faudra que la Suisse puisse offrir au moins un autre avantage, dont elle profitera autant qu'eux, dans la mesure où ils se montrent généreux donateurs. La Confédération se doit de saisir l'opportunité d'unifier enfin à l'échelle du pays le traitement fiscal des montants que les fondations de famille et institutions privées analogues consacrent à un but idéal, tel l'encouragement des arts et de la culture, de la recherche scientifique ou des progrès en politique sanitaire et sociale. Imposés au forfait ou pas, nombre de

contribuables fortunés contribuent effectivement au financement de tâches d'intérêt public, motivés par des considérations

philanthropiques dont les idéologues contempteurs de toute «*privatisation*» n'ont pas la moindre idée. Une ignorance délibérée que l'Etat ne peut

partager. La balle est dans le camp des autorités fiscales, fédérales et cantonales, ainsi que de leurs parlements respectifs.

Pour une Suisse s'engageant réellement en faveur du plurilinguisme

Enseignement des langues: le canton de Fribourg montre une voie qui devrait être généralisée

Daniel Schöni Bartoli (19 février 2009)

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg, dirigé par la conseillère d'Etat Isabelle Chassot, a mis en consultation jusqu'au 15 juin prochain un projet de «*concept cantonal d'enseignement des langues*». Celui-ci, résolument volontariste, propose la mise en place d'un dispositif à même de faire un réel pas en avant dans la connaissance de l'allemand. Le projet comprend notamment, et c'est ce qui a retenu l'intérêt, l'encouragement des classes bilingues pour l'apprentissage de l'allemand par immersion, sur une base volontaire. Le but est d'avoir une classe bilingue par établissements de cycle d'orientation dès 2013. La démarche pourrait ensuite être étendue aux écoles primaires. Parallèlement, les échanges linguistiques seraient favorisés et une dixième année «*linguistique*» en Suisse alémanique proposée. Le canton va encore investir un million dans l'amélioration de son matériel pédagogique.

Dans la «*Suisse aux quatre langues*», l'enseignement linguistique n'a pas beaucoup plus retenu l'intérêt des

politiques que dans les autres pays d'Europe. Soit, on apprend une deuxième langue nationale, puis l'anglais, mais l'enseignement de ces deux langues ne se distingue pas particulièrement des efforts habituels dans cette direction de nos voisins allemands ou français. Certes, les Suisses figurent dans le peloton de tête des Européens qui se débrouillent le mieux en langues étrangères, mais il reste toujours une impression de malaise: au final, bien peu de citoyens helvétiques sont véritablement capables de travailler dans une autre région linguistique ou d'en lire les quotidiens.

L'initiative du département de l'instruction publique du canton de Fribourg va donc résolument dans le bon sens. Assurément, les cantons bilingues comme Fribourg et le Valais ont un intérêt direct à favoriser la connaissance de la langue de l'autre et on devrait être surtout surpris que ce genre de propositions ait attendu le XXI^e siècle pour avoir une chance d'être accepté. Mais en réalité, c'est la Suisse tout entière qui devrait se sentir concernée par ce

débat. La Constitution prévoit dans son article 70 que «*La Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques*», mais les efforts sont pour l'instant restés très mesurés. L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les langues et la compréhension entre les communautés linguistiques permettra peut-être quelques avancées si les budgets alloués s'avèrent suffisants. Mais il n'en reste pas moins que l'effort dans cette direction reste aujourd'hui purement cantonal et qu'il n'est pas véritablement envisagé comme un enjeu national majeur.

Or, c'est un enjeu majeur. L'Europe qui se construit à nos frontières se débat avec ses 23 langues officielles et des frais de traduction imposants. Pendant ce temps, l'anglais envahit de plus en plus de domaines et on trouve plus d'écrits en anglais sur les murs de Paris aujourd'hui qu'en allemand pendant l'Occupation. Dans ce contexte, la petite Suisse et ses langues européennes majeures aurait potentiellement les meilleurs atouts pour tirer son épingle du